



UNE NOUVELLE VIE À GATINEAU

Outils pour
acquérir l'autonomie

Recherche et rédaction :

Équipe d'Accueil-Parrainage Outaouais :

Rouae Aissan

Paul Blondin

Seraj Doryani

Octavio Duque

Carmelo Marchese

Martine Mukarubayiza

Bato Redzovic

Martin Santos

Avec l'appui de:

Lucie Côté

Željka Rajak

Andrea Seminario

Yvon Neveu

Mise en page :

Irma Quevedo

Ivan Gutierrez

La majorité des photos ont été prises par :

O. Duque

I. Quevedo

S. Morest

Note de l'éditeur:

Veuillez noter que, afin d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin. Les références et les renseignements contenus dans ce document ont été mis à jour en hiver 2013.

Gatineau, Mars 2013

TABLE DE MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	5
ACCUEIL-PARRAINAGE OUTAOUAIS	6
LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC	8
LA VILLE DE GATINEAU.....	8
SERVICES D'ACCUEIL ET D'ÉTABLISSEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS.....	10
Auberge « Aux Portes Ouvertes »	10
Hébergement temporaire	11
Logement.....	11
Le bail	12
Code du bon locataire.....	12
Service téléphonique	13
Service de chauffage, d'électricité, d'eau.....	13
Preuve de résidence.....	14
L'allocation-logement	14
Changement d'adresse.....	15
Numéro d'assurance sociale (NAS).....	15
Carte de résident permanent	16
Compte bancaire.....	17
Remboursement du prêt pour l'immigration.....	18
La banque d'interprètes	18
Ressources à bon marché : meubles, nourriture, vêtements, etc.....	19
SERVICES DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS.....	20
Système de santé.....	20
L'assurance maladie du Québec	20
L'assurance pour les services de santé à l'arrivée	21
L'assurance médicaments.....	21
Services de santé	22
L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.....	26
L'enseignement secondaire	26
L'enseignement collégial.....	27
La formation professionnelle et technique de l'Outaouais	28
La reconnaissance des acquis et des compétences.....	29
L'enseignement universitaire	30
L'emploi	31
Recherche d'emploi.....	31
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.....	33
Programme d'aide sociale	33
Les enfants.....	35
Naissance d'un enfant	35
Allocations familiales.....	35
Service de garde pour enfants.....	38
Autres renseignements.....	39
Projet de jumelage.....	39
Activités collectives	39
Permis de conduire	40
Déclaration des revenus.....	41
Citoyenneté canadienne.....	43
Services juridiques	44
SERVICES MUNICIPAUX	46
Accueil aux nouveaux arrivants.....	46
Logement à prix modique.....	46

Transport en commun	47
Tarification du service régulier en hiver 2013	47
Guide de l'utilisateur	47
Arrêts d'autobus	48
Correspondance	48
Service de taxi	48
Carte d'accès Gatineau	49
Bibliothèques	49
Culture et loisirs	50
Camps du jour	51
Numéros de téléphones à retenir	51
SERVICES COMMUNAUTAIRES	52
NOTES	54

PRÉSENTATION

Bienvenue à Gatineau.

L'équipe d'Accueil-Parrainage Outaouais (APO) se fait un plaisir de mettre à votre disposition le document « Une nouvelle vie à Gatineau » qui contient des informations à titre de références utiles pour réaliser votre intégration sociale.

« Une nouvelle vie à Gatineau » est un appui à votre intégration. Le succès de votre intégration réside dans l'énergie et la volonté pour atteindre l'autonomie requise et pour créer votre espace social. L'équipe de l'APO est prête à vous épauler dans vos démarches d'insertion à la vie québécoise.

« Une nouvelle vie à Gatineau » est un résumé d'informations reçues pendant les premiers jours de votre établissement dans la ville de Gatineau incluant les informations offertes par les différents services gouvernementaux.

De même manière, le document inclut d'autres thèmes : la recherche de logement, l'acquisition des cartes de base pour obtenir les services disponibles, la francisation, l'accès à l'éducation, l'ouverture du compte bancaire et les différents services offerts par la ville de Gatineau.

D'autre part, « Une nouvelle vie à Gatineau » offre un répertoire de ressources sur les institutions et les organisations qui peuvent contribuer à votre intégration.

L'équipe d'Accueil-Parrainage Outaouais désire que vous ayez tout le succès voulu suite à votre démarche d'intégration dans votre nouveau milieu de vie.

ACCUEIL-PARRAINAGE OUTAOUAIS

Accueil-Parrainage Outaouais (APO) est un organisme communautaire fondé en 1979 par un groupe de bénévoles provenant de divers horizons : immigrants, groupes sociaux, services de santé et paroisses, pour organiser l'accueil de la vague de réfugiés vietnamiens. À ce jour l'APO a accueilli plus de 10,000 personnes immigrantes de divers pays.

La **mission** de l'APO est d'accueillir les immigrants nouvellement arrivés en Outaouais et d'offrir un soutien à leur intégration au sein de la société québécoise.



Les **objectifs** de l'APO sont:

- accueillir et contribuer à créer une ambiance accueillante pour les nouveaux arrivants en Outaouais;
- favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans la société gatinoise;
- susciter des initiatives dans le but de favoriser l'intégration interculturelle et éliminer les préjugés vis-à-vis les personnes immigrantes.

Les **moyens** privilégiés pour atteindre ces objectifs sont:

- l'identification des besoins en matière d'installation et d'intégration des personnes immigrantes;
- la planification personnalisée des démarches pour l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- l'identification des ressources et services offerts pour l'ensemble de la société qui sont disponibles aux nouveaux arrivants;
- l'encouragement de l'autonomie.

Les principales **activités** réalisées par l'APO sont:

- l'accompagnement pour l'installation et l'établissement des nouveaux arrivants;
- l'accompagnement et l'interprétation dans la langue maternelle, pendant les rencontres avec des fonctionnaires des institutions gouvernementales;
- fournir l'aide technique et l'orientation pour remplir certains formulaires, expliquer les droits et obligations, obtenir les cartes officielles pour accéder aux services gouvernementaux, etc.;
- offrir de l'orientation aux personnes immigrantes vers les services appropriés;
- offrir des activités collectives d'information et d'intégration.

En plus des services qui seront offerts par l'APO, les personnes immigrantes devront réaliser certaines démarches par elles-mêmes. Elles pourront compter sur le support et l'appui des intervenants de l'APO pour les guider dans leurs démarches.

Pour en savoir plus :

Accueil-Parrainage Outaouais

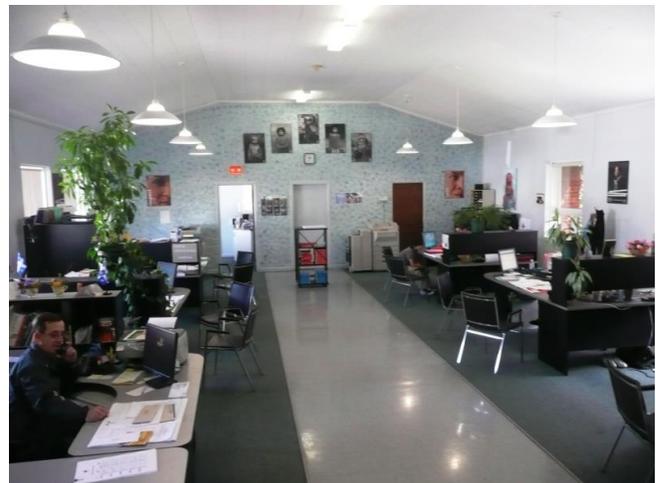
124, rue Jeanne d'Arc
Gatineau (Québec) J8Y 2H7
Téléphone : 819-777-2960
Télécopieur : 819-777-1739

Suivez-nous sur :

www.apo-qc.org

Facebook :

Accueil-Parrainage Outaouais



LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC (MICC)

Le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) a comme mission de promouvoir l'immigration au Québec, de sélectionner les personnes immigrantes et de faciliter l'intégration linguistique, sociale et économique des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise afin d'encourager leur pleine participation. Également, le MICC cherche à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

Le MICC offre gratuitement les services d'accueil, d'accompagnement et de soutien à l'intégration. Le MICC est le principal partenaire d'Accueil-Parrainage Outaouais.

Pour en savoir plus :

Immigration-Québec – Direction régionale de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

170, rue de l'Hôtel de Ville, bureau 9600

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819-246-3212

Sans frais : 1-888-295-9095

Télécopieur : 819-246-3112

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca



LA VILLE DE GATINEAU

La ville de Gatineau occupe un territoire de 348,5 Km² qui s'étend sur plus de 55 km d'est en ouest. Quatrième ville en importance au Québec, Gatineau compte une population de près de 270,000 habitants. Elle forme, en conjonction avec Ottawa, la quatrième agglomération urbaine en importance au pays avec plus d'un million de personnes. En 2006, la Ville de Gatineau comptait déjà 20 780 personnes nées à l'étranger (soit 8,7 % de la population totale) en provenance de plus de 100 pays différents.

Parmi les objectifs poursuivis par la Ville de Gatineau en matière de la diversité culturelle notons : favoriser le sentiment d'appartenance de tous les citoyens de Gatineau; accueillir, informer et orienter les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration; améliorer la compréhension du phénomène de la diversité culturelle



et adapter la structure municipale aux nouveaux défis que cela représente; créer les conditions propices au rapprochement interculturel et l'ouverture à la différence; contribuer à la lutte contre le racisme et les discriminations; partager l'information et les expertises avec les autres intervenants du milieu. La Ville de Gatineau est parmi les premières villes au Québec qui a adopté en 2008 une politique en matière de diversité culturelle. Cette politique municipale a doté

Gatineau de grands principes orientant ses interventions et ses pratiques en matière de diversité culturelle, affirmant ainsi sa volonté d'offrir à tous ses citoyens un milieu de vie dont les fondements sont le respect, l'équité, le pluralisme et l'inclusion.

Accueil-Parrainage Outaouais a établi un partenariat avec la Ville de Gatineau pour mieux servir sa clientèle.

Pour en savoir plus :

Section de la diversité culturelle

144, boulevard de l'Hôpital, bureau 317

C. P. 1970, succ. Hull

Gatineau (Québec) J8X 3Y9

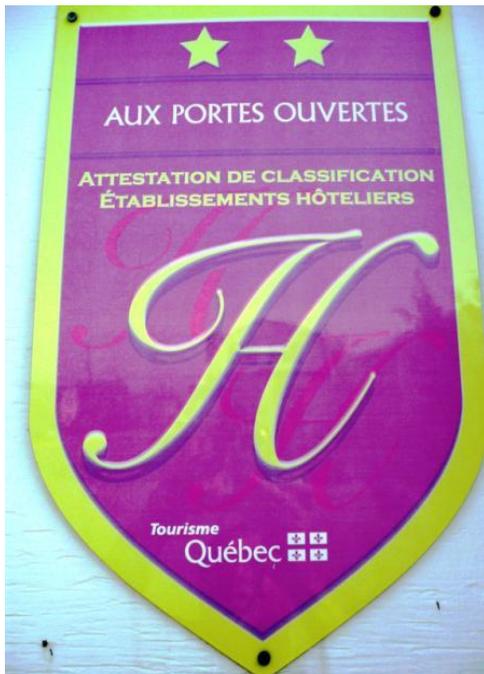
Téléphone : 819-243-2345 poste 2544

www.gatineau.ca/diversite

SERVICES D'ACCUEIL ET D'ÉTABLISSEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Auberge « Aux Portes Ouvertes »

Accueil-Parrainage Outaouais offre un hébergement à bon marché à l'auberge « Aux Portes Ouvertes » aux immigrants et visiteurs de passage dans la région.



Pour contribuer à la prestation d'un service adéquat à l'auberge « Aux Portes Ouvertes », quelques règles minimales doivent être respectées par les usagers :

Horaire des repas (pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement) :

déjeuner:	7h à 8h
repas du midi:	12h à 13h
souper:	18h à 19h

Horaire où les résidents peuvent recevoir des visiteurs :

entre 14h et 16h
entre 19h et 21h

À partir du 31 mai 2006, est entrée en vigueur la loi anti-tabac dans la province du Québec pour protéger les non-fumeurs contre la fumée du tabac dans l'environnement. En conséquence, les personnes qui fument devront le faire à l'extérieur. Les usagers doivent collaborer à maintenir le lieu d'hébergement propre et en ordre.

Hébergement temporaire

Le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) offre **aux réfugiés** un hébergement temporaire pendant le temps nécessaire à l'installation dans leur premier logement à Gatineau.

L'hébergement peut être situé à l'auberge « Aux Portes Ouvertes » ou dans un motel selon la décision prise par le bureau régional du Ministère.



Il est probable que durant leur séjour au lieu d'hébergement, les personnes hébergées reçoivent des conseils sur la base de l'expérience vécue par les visiteurs.

Accueil-Parrainage Outaouais les encourage à écouter, à profiter des orientations et à vérifier les informations auprès des intervenants de l'APO car les programmes gouvernementaux changent fréquemment et sont établis en tenant compte de la composition familiale et de la catégorie d'immigration.

Logement

Pour trouver un logement l'APO travaille avec un réseau de propriétaires qui sont habitués à accueillir les nouveaux immigrants. De plus, la famille ou les amis de confiance établis à Gatineau sont une source de référence pouvant aider les familles immigrantes à choisir un appartement.

Au besoin, l'APO peut aider à trouver le **premier logement à Gatineau** en tenant compte des critères suivants :

- que le logement soit en bonne condition, avec chauffage et ventilation adéquats, avec des aires communes en bon état et avec une facilité d'accès à la buanderie;
- que la valeur du logement et les services publics soient adéquats selon le revenu de la famille immigrante;
- que l'emplacement du logement permet d'éviter des conflits avec les voisins s'il y a des enfants dans la famille;
- qu'il y ait un bon accès aux services scolaires et au transport public.



Le bail

Ainsi appelés les contrats de location, sont généralement signés pour une période d'une année.

Si le locataire prend la décision de mettre fin au bail avant terme, il doit assumer les frais jusqu'à la fin du contrat de location. Si le locataire laisse l'appartement avant la fin du bail, il doit s'entendre sur les procédures de départ avec le propriétaire.

Le locataire qui désire quitter son logement à la fin du bail et qui n'a pas reçu d'avis augmentant le loyer ou modifiant une autre condition du bail, doit aviser son propriétaire entre 3 et 6 mois avant la fin du bail.

Le locataire qui a reçu un avis de changement des conditions du bail, doit répondre dans le mois qui suit la réception de l'avis. S'il ne répond pas, le locataire est réputé avoir accepté les modifications et le bail sera renouvelé automatiquement pour une autre année.

Pour en savoir plus :

Régie du logement du Québec

170, rue Hôtel de Ville, 4^{ème} étage Bureau 4.100

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone sans frais : 1-800-683-2245

Téléphone : 819-772-3425

www.rdl.gouv.qc.ca

Code du bon locataire

Les locataires ont des obligations qui doivent être respectées, entre autres : payer le loyer à la date convenue; ne pas changer la forme ou la destination du logement; maintenir le logement en bon état de propreté; respecter les lois relatives à la sécurité et à la salubrité du logement; permettre la vérification de l'état du logement, l'affichage et la visite d'un acquéreur ou d'un locataire éventuel; donner accès pour les travaux qui doivent être effectués; respecter la période de location prévue dans le bail et les règlements de vie du locataire mis en place pour assurer la sécurité et la quiétude des lieux; éviter le bruit; aviser par écrit le propriétaire, au moins 3 mois avant la fin de son bail, s'il ne renouvellera pas son bail.

S'il y a besoin de plus de renseignement, l'APO peut remettre aux personnes intéressées un document produit par l'organisme intitulé « Code du bon locataire ».

Service téléphonique

Plusieurs compagnies téléphoniques offrent leurs services dans la région. Cependant, l'APO a conclu une entente avec Bell Canada afin de brancher rapidement une ligne téléphonique dans le premier foyer de sa clientèle.

La ligne téléphonique appartient à la compagnie de téléphone qu'elle alloue à l'utilisateur qui la sollicite. Au besoin, l'APO peut aider à demander l'installation d'une ligne téléphonique au logement des nouveaux arrivants.

Les coûts de branchement et les frais mensuels sont à la charge de l'utilisateur. En mars 2013, les frais de branchement étaient de 55\$ (Bell Canada) répartis sur les trois premières factures mensuelles. Le service téléphonique de base coûte approximativement 27\$ par mois.



Accueil-Parrainage Outaouais suggère de bloquer les appels interurbains et d'utiliser les cartes d'appels téléphoniques qui sont en vente dans certains magasins.

Pour en savoir plus :

Bell Canada

Bureau du directeur C.P. 8787, succ. A

Montréal (Québec) H3C 4R5

Téléphone : 819-310-2355

www.bell.ca

Service de chauffage, d'électricité, d'eau

Dans certains cas, les services de chauffage et d'électricité sont inclus dans le contrat de location; d'autres contrats incluent le service d'électricité seulement ou parfois, aucun service. Pour les services non mentionnés, le locataire recevra la facture par la poste et devra l'acquitter.

Le coût pour ouvrir le dossier au nom du locataire auprès de la compagnie d'électricité ou de gaz est de 55\$, un montant qui sera inscrit dans la première facture.

Les compagnies d'électricité et de chauffage possèdent un système de paiements égaux répartis sur les douze mois de l'année. S'inscrire aux paiements égaux facilite l'administration du budget. Au besoin, Accueil-Parrainage Outaouais peut orienter les personnes immigrantes afin de conclure l'accord. À la fin de l'année, les coûts seront réajustés d'après la consommation du foyer.

À Gatineau, le service de l'eau n'est pas facturé aux locataires.

Pour en savoir plus :

Hydro-Québec

Consommation et facturation
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Téléphone : 1-888-385-7252
www.hydroquebec.com

Gazifière

Service aux clients et facturation
706, boul. Gréber
Gatineau (Québec) J8V 3P8
Téléphone : 819-771-8321
www.gazifere.com

Preuve de résidence

Le bail ou une facture de paiement de services (Hydro-Québec, Bell Canada, etc.) où apparaît votre nom et votre adresse constitue la preuve de résidence acceptée au Québec. Cette preuve est indispensable pour accéder aux services offerts par le gouvernement provincial.

L'allocation-logement

L'allocation-logement est un programme d'aide financière (maximum 80\$ par mois) destiné aux ménages qui remplissent les critères d'admissibilité établis par le gouvernement provincial (entre autres, faible revenu, nombre d'enfants à charge, coût du logement et avoir produit une déclaration de revenu). Les immigrants parrainés par le gouvernement ont aussi accès à ce programme.

Accueil-Parrainage Outaouais analyse avec les nouveaux arrivants leur admissibilité et, au besoin, fait le nécessaire pour obtenir le formulaire de demande et le remplir.

Pour en savoir plus :

Allocation logement:

170, rue Hôtel-de-Ville, 6^e étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone: 1-800-267-6299
www.habitation.gouv.qc.ca

Revenu Québec

3800, rue de Marly
C.P. 25700, Succ. Terminus
Québec (Québec) G1A 1C6
Téléphone : 418-659-6299
Sans frais : 1-800-267-6299
www.revenuquebec.ca

Changement d'adresse

Suite à un déménagement, il est très important d'informer les bureaux gouvernementaux, fédéraux et provinciaux qui donnent des services aux citoyens, de sa nouvelle adresse (exemple : MICC). Également, il faut se rappeler d'aviser les institutions privées avec lesquelles ont été établies des liens (exemple : institutions bancaires)

Le service québécois de changement d'adresse, que ce soit par Internet sur : www.adresse.info.gouv.qc.ca, ou par téléphone, en composant le 1-877-644-4545 permet de faire le changement auprès des organismes suivants : le Directeur général des élections du Québec, le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale, Revenu Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Régie des rentes du Québec et la Société de l'assurance-automobile du Québec.

Il faut aviser par téléphone ou par écrit certaines institutions fédérales : Revenu Canada, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le service de recouvrement de Citoyenneté et Immigration Canada, entre autres.

La nouvelle adresse doit être connue par les services publics, les organisations et les services professionnels avec qui on a des affaires : fournisseurs d'énergie (gaz, mazout, électricité), compagnies de téléphone, câblodistributeur, fournisseur d'accès à l'Internet, abonnements (journaux, revues), compagnies d'assurance (automobile, habitation), établissements scolaires, médecin, dentiste, municipalité, cartes de crédit, etc.

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale est un numéro à neuf chiffres utilisé pour gérer de nombreux programmes gouvernementaux. Tout citoyen canadien, résident permanent ou résident temporaire au Canada doit avoir un NAS pour occuper un emploi ou pour recevoir des prestations et des services liés aux ministères ou agences du gouvernement.

Les employeurs, la personne qui prépare la déclaration de revenu au nom d'un individu et toute institution qui verse un revenu ou des intérêts (banques et caisses d'épargne et crédit) sont également autorisés à demander le NAS.



Le NAS est un numéro confidentiel. L'APO suggère de le mémoriser et de ranger la carte à la maison. La perte de la carte occasionne le risque de vol d'identité et une perte de temps et de frais de votre part.

Ne jamais divulguer votre numéro d'assurance sociale par téléphone si vous ne connaissez pas la personne ou si elle n'est pas digne de confiance. Ne jamais inscrire le NAS par Internet.

Au besoin l'APO peut orienter les nouveaux arrivants pour l'obtention de leur NAS.

Pour obtenir le NAS, il faut s'adresser à :

Service Canada

Secteur Hull

920, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Z 1S9

Secteur Gatineau

85, rue Bellehumeur, Suite 150
Gatineau (Québec) J8T 8B7

Téléphone: 819-953-2830

Sans frais : 1-800-808-6352

Télécopieur: 819-953-0267

www.servicecanada.gc.ca/fr/accueil.shtml

Carte de résident permanent

La carte de résident permanent (RP) est l'unique preuve officielle acceptable que détient toute personne qui a le statut de résident permanent du Canada.

Cette carte est nécessaire à tous les résidents permanents du Canada qui quittent le pays et qui souhaitent rentrer au Canada à bord d'un transporteur commercial (avion, bateau, train ou autobus).



Une fois que le résident permanent a une adresse en Outaouais, Accueil-Parrainage Outaouais l'aidera à demander la carte de résident permanent ou l'orientera sur la façon de l'obtenir.

Il est conseillé de garder la carte de résident permanent et le passeport à la maison. La carte RP expire tous les cinq ans.

Pour en savoir plus :

Citoyenneté et immigration Canada

Centre de traitement des demandes pour la carte RP

CP 10020 Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 7C1

Téléphone : 1-888-242-2100

Télécopieur : 1-902-564-7317

Compte bancaire

Pour encaisser des chèques au Canada, il est nécessaire d'ouvrir un compte dans une institution financière.

Plusieurs institutions financières existent au pays. L'APO a conclu une entente avec les Caisses Desjardins afin de faciliter l'ouverture du premier compte bancaire. Cependant, les personnes sont libres d'ouvrir un compte bancaire à l'institution de leur choix.



Une fois installés dans un logement, Accueil-Parrainage Outaouais peut accompagner les nouveaux arrivants adultes afin d'ouvrir le compte.

Au besoin, Accueil-Parrainage Outaouais orientera les nouveaux arrivants pour demander aux institutions pertinentes le dépôt direct dans leur compte de banque des versements des allocations qu'ils recevront des gouvernements du Canada et du Québec.

Pour en savoir plus :

Desjardins

Service à la clientèle des particuliers

Sans frais : 1-800-224-7737

www.desjardins.com/fr/?accueil=particuliers

Remboursement du prêt pour l'immigration

Dans le cadre de la protection fédérale aux réfugiés, quelques immigrants ont reçu des prêts du gouvernement canadien pour immigrer au Canada (billets d'avion, examens médicaux et transport entre le port d'arrivée et la destination finale). Le remboursement doit débuter dès l'arrivée au Canada.

Il est nécessaire d'avoir un accord avec le service de recouvrement de Citoyenneté et Immigration Canada pour établir le paiement mensuel à rembourser jusqu'au paiement total de la dette. Accueil-Parrainage Outaouais peut aider à établir le contact avec le service de recouvrement pour s'entendre à ce sujet.

Pour en savoir plus :

Citoyenneté et Immigration Canada

Service de recouvrement

300, rue Slater, 4e étage

Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Téléphone : 1-800-667-7301

La banque d'interprètes

La banque d'interprètes est un outil développé par l'APO pour offrir le service d'interprétariat et de traduction, dans le but d'aider les usagers de l'organisme et les intervenants des différents services sociaux de Gatineau à mieux desservir la clientèle. Des frais sont applicables pour la traduction de documents et l'interprétariat.



Ressources à bon marché : meubles, nourriture, vêtements, etc.

Répertoire des ressources:

SECTEUR GATINEAU	Entraide familiale de l'Outaouais 310 B, rue Notre-Dame Tél. 819-669-0686	Meubles, literie, électroménagers et vêtements. (15\$ ouverture de dossier pour la famille sur l'aide sociale. Inscription préalable)
	Comptoir St-Vincent-de-Paul 165, avenue Gatineau Tél. 819-561-1622	Meubles, literie, électroménagers et vêtements.
	Armée du Salut 157, boulevard Gréber Tél. 819-568-7226	Meubles, literie, électroménagers et vêtements. Nourriture (Inscription préalable)
	La soupière de l'amitié 306, rue Notre-Dame Tél. 819-663-6777	Repas du midi.

SECTEUR HULL	La Soupe populaire de Hull 57, rue Charlevoix et 751, boulevard Saint-Joseph Tél. 819-770-3789	Repas du midi, friperie.
	Comptoir St-Vincent-de-Paul 751, boulevard. Saint-Joseph Tél. 819-770-3789 et 102, rue Eddy Tél. 819-776-1068	Meubles, literie, électroménagers, vêtements.
	Disciples d'Émmaüs 175, rue Eddy Téléphone : 819-771-5309	Meubles, literie et vêtements.
	Dépanneur Sylvestre 9, rue Fortier Tél. 819- 771- 3723	Alimentation. Entraide collective, vêtements.
	Manne de l'Île 119, rue Carillon Tél. 819 -770- 5261	Dépannage alimentaire. (pour les résidents de l'Île de Hull)

SECTEUR AYLMER	Comptoir Notre-Dame St-Vincent-de-Paul 56, rue Principale Tél. 819-684-0754	Vêtements, literie et articles ménagers.
	Centre Alimentaire Aylmer 70, chemin Eardley Tél : 819-684-0163	Dépannage alimentaire pour les résidents du secteur Aylmer. Repas du midi.

SERVICES DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Système de santé

L'assurance maladie du Québec

Toute personne établie ou en séjour au Québec qui remplit les conditions prévues dans la loi doit être couverte par le régime d'assurance maladie du Québec.

La carte

Lorsqu'une personne a droit à l'assurance maladie du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec lui délivre une carte d'assurance maladie, appelée familièrement la « carte soleil ». Celle-ci donne accès aux services de santé couverts dans le cadre du régime, les examens, les consultations, les services diagnostiques, les traitements psychiatriques, la chirurgie, la radiologie, l'anesthésie. Au Québec et partout ailleurs au Canada il est essentiel de présenter sa carte d'assurance maladie valide pour avoir droit à la gratuité des soins de santé couverts par le régime d'assurance maladie.



Peut importe le service de santé demandé, le patient doit présenter sa carte d'assurance maladie. S'il omet de la présenter, il devra déboursier les coûts du service qui seront remboursables par l'assurance sur présentation de reçus.

Les services dentaires sont couverts uniquement pour les personnes de moins de 10 ans et pour les prestataires d'une aide financière de dernier recours depuis au moins 24 mois consécutifs ainsi que les personnes à leur charge.

Les services d'optométrie sont couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec, une fois chaque année, pour les personnes de moins de 18 ans, les adultes de 65 ans et plus et les personnes de 18 à 64 ans qui sont prestataires d'une aide financière de dernier recours depuis au moins 12 mois consécutifs ainsi que les personnes à leur charge.

Au besoin, l'APO peut aider les nouveaux arrivants à remplir le formulaire requis pour la demande d'assurance maladie ou à contacter la Régie de l'assurance maladie pour avoir un formulaire de demande. En certains cas, l'APO peut accompagner les nouveaux arrivants afin de prendre les photos requises. Pour les réfugiés, le MICC sollicitera une confirmation provisoire d'inscription à l'assurance maladie en attendant l'arrivée de la carte.

Selon la Loi sur l'assurance maladie, personne ne peut prêter sa carte, la donner, la confier ou la vendre à qui que ce soit, sous peine d'amende. Nul ne peut accepter, non plus, qu'une autre personne lui prête, lui donne, lui confie ou lui vende sa carte. Vous êtes responsable de votre carte d'assurance maladie et vous avez l'obligation de l'utiliser adéquatement.

L'assurance pour les services de santé à l'arrivée

Dès leur arrivée, il est préférable que les nouveaux arrivants, qui ne sont pas parrainés par le gouvernement, se procurent une assurance privée pour les services de santé, car ils ne sont pas couverts par le régime d'assurance maladie du Québec pendant les trois premiers mois de séjour au Canada. Cependant, il est très important d'obtenir le formulaire d'inscription à l'assurance maladie du Québec et de présenter la demande d'inscription le plus rapidement possible, car les 3 mois d'attente commencent dès l'inscription.

L'assurance médicaments

Au Québec, depuis 1997, tout le monde doit être couvert par une assurance médicaments. Il existe deux types de régimes d'assurance qui offrent cette protection: les régimes privés (souvent accessibles dans le cadre d'un emploi) et le régime public de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Les médicaments prescrits par un médecin sont couverts par l'assurance médicaments. Les personnes que ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale et qui n'ont pas une assurance privée doivent s'inscrire au régime d'assurance médicaments.

C'est à chaque personne que revient la responsabilité de vérifier si elle est couverte par le bon régime. Au besoin, l'APO peut orienter les nouveaux arrivants à faire cette vérification.

Pour en savoir plus :

Régie de l'assurance maladie du Québec

425, boulevard de Maisonneuve Ouest 3e étage, bureau 300

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 1-800-561-9749

www.ramq.gouv.qc.ca

Services de santé

Info-Santé

Info-Santé est un service d'intervention téléphonique offert à toute la population de l'Outaouais par le Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais (CHVO). Le service d'Info-Santé est disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Le numéro de téléphone est **811**.

En appelant Info-Santé, on peut obtenir des conseils et des renseignements concernant la santé physique ou un problème psychosocial, connaître les soins qui doivent être apportés à un proche ou à soi-même ou vérifier si l'état de la personne justifie une consultation médicale.

Le Guide Santé web

La Guide Santé web présente des renseignements sur les problèmes de santé courant et sur les maladies les plus fréquentes.

Pour le consulter : www.guidesante.gouv.qc.ca

Les pharmaciens

Vous pouvez toujours demander des conseils au pharmacien.

Service d'urgence à l'hôpital

Si le problème médical est grave, il faut se rendre à l'urgence de l'hôpital le plus rapidement possible. Un infirmier va évaluer l'état de santé du patient et déterminer la priorité de soins. Si le cas n'est pas prioritaire, il faut savoir que l'attente à l'hôpital peut être longue.



Clinique sans rendez-vous

Vous pouvez aussi demander un rendez-vous pour rencontrer un médecin la journée même dans une clinique « sans rendez-vous ». Cependant, l'attente peut être longue.

La carte de l'hôpital

Pour accéder aux services à un hôpital, en plus de la carte d'assurance maladie, on doit présenter la carte de l'hôpital respective. Pour l'acquérir, il faut se présenter à la réception de l'hôpital avec la carte d'assurance maladie. À l'accueil, le préposé demandera des informations personnelles et émettra la carte. Lorsqu'un rendez-vous est accordé, il est important d'arriver à l'heure. Ne pas respecter l'heure peut entraîner l'annulation du rendez-vous.

Carnet de réclamation

Le carnet de réclamation est un document permettant d'obtenir certains médicaments prescrits par un médecin et/ou certains services, comme les examens de la vue et les soins dentaires. Cependant, les frais dentaires et l'aide financière pour acheter les lunettes ne sont pas couverts pendant les douze premiers mois de participation aux programmes d'aide de dernier recours (« aide sociale »).

Le carnet de réclamation est remis aux prestataires d'une aide financière de dernier recours (« aide social »). Toutefois, il peut également être délivré, à certaines conditions, à un adulte ou à une famille à qui le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne verse pas de prestations d'aide financière de dernier recours.



Répertoire de ressources :

Hôpital de Hull.

116, boulevard Lionel Edmond
Téléphone : 819-966-6200
Urgences : 819-966-6222
Central de Rendez-vous :819-966-6300

Hôpital de Gatineau

909, boul. la Vérendrye Ouest
Téléphone : 819-966-6100
Urgences : 819-966-6333
Central de Rendez-vous :819-966-6350

Centre Hospitalier Pierre-Janet

20, rue Pharand
Téléphone : 819-771-7761

Le service d'ambulance

Ce service est offert par la Coopérative des paramédicaux **seulement en cas d'urgence** et est un service qui doit être déboursé, sauf dans les cas suivants :

- être blessé lors d'un accident routier ou de travail;
- être bénéficiaire de l'aide sociale.

Dans le dernier cas, au moment de l'appel ou de la venue des ambulanciers, il faut informer l'ambulancier si la personne est bénéficiaire de l'aide sociale.

Le Centre local d'emploi (CLE) va payer la facture du transport ambulancier seulement si l'appel a été jugé nécessaire par les ambulanciers.



Pour demander le service d'ambulance il faut composer le 9-1-1.

(Ce numéro communique aussi avec le service d'urgence de la police et des pompiers).

Centre local de services communautaires (CLSC)

Les centres locaux services communautaires (CLSC) sont des organismes du réseau de la santé du Québec chargés d'offrir en première ligne à la population du territoire qu'ils desservent des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou d'insertion.

Les services sont offerts dans les institutions, au travail ou à domicile, et sont orientés vers les clientèles et organismes qui ont le plus besoin d'aide.

Dans la perspective de prévention la promotion, de la santé et du bien-être, les CLSC offrent des services qui n'exigent pas de traitements ou d'équipements spécialisés: consultations médicales, accueil social, soins infirmiers, vaccinations, etc.

Répertoire des ressources

Centre de santé et des services sociaux de Gatineau

www.chvo.qc.ca

CLSC d'Aylmer

425, rue Leguerrier
Téléphone : 819-966-6540

CLSC de Gatineau

777, boul. de la Gappe
Téléphone : 819-966-6550

CLSC de Hull

85, St-Rédempteur
Téléphone : 819-966-6510

CLINIQUE DES FEMMES DE L'OUTAOUAIS

Organisme à but non lucrative, géré par des femmes et pour les femmes. La clinique, offre les services d'interruption de grossesse, de contraception, d'information et de référence.

Pour plus d'information:

Clinique des Femmes de l'Outaouais

228, boul. St-Joseph, local 201,
Gatineau Qc. J8Y 3X4
Téléphone : 819-778-2055



Systeme scolaire au Québec

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

Le primaire compte six années de scolarité. L'âge d'admission en première année est fixé à six ans (date butoir le 30 septembre) et la fréquentation scolaire est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Toutefois, la plupart des enfants entrent à l'école une année plus tôt, pour une année facultative de maternelle à temps complet.



L'enseignement secondaire

Le secondaire offre une formation générale publique, en français de cinq ans, durant laquelle les élèves obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES) qui leur donne accès aux études collégiales, et non pas directement à l'université. À partir du troisième secondaire, certains programmes offrent une formation professionnelle qui conduit à l'exercice d'un métier permettant aux élèves d'obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP), suivi éventuellement d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Il est également possible d'entreprendre un programme de formation menant à une attestation de formation professionnelle (AFP) habilitant à exercer un métier semi-spécialisé.

Les enfants en âge de fréquenter l'école doivent s'inscrire à l'école primaire ou secondaire à proximité du lieu de résidence. Au besoin, Accueil-Parrainage Outaouais oriente et accompagne les nouveaux arrivants lors de l'inscription à l'école.

Pour en savoir plus :

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

225, rue St-Rédempteur
Gatineau (Québec) J8X 2T3
Téléphone : 819-771-4548
www.cspo.qc.ca

Commission scolaire des Draveurs

200, boulevard de Maloney Est
Gatineau (Québec) J8P 1K3
Téléphone: 819-663-9221
www.csdraveurs.qc.ca

Les adultes de 18 ans et plus qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui peuvent communiquer en français, peuvent s'inscrire dans une école d'éducation aux adultes.

Pour en savoir plus :

Centre l'Escale

85, rue Du Barry
Gatineau (Québec) J8T 3N5
Téléphone : 819-561-9181

Centre La Génération

35, rue Davies
Gatineau (Québec) J8Y 4S8
Téléphone : 819-0771-2503

Centre Nouvel-Horizon

100, rue de la Baie
Gatineau (Québec) J8T 3H7
Téléphone : 819-561-9395
www.csdraveurs.qc.ca/cnh/

Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

34, rue Binet
Gatineau (Québec) J8Y 2T4
Téléphone : 819-776-4319

L'enseignement collégial

Les collèges d'enseignement général ou professionnel ou CEGEP – dispensent des programmes de formation pré-universitaire de deux ans et des programmes de formation technique de trois ans, conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Les Cégeps offrent aussi des programmes de formation technique de plus courte durée sanctionnés par une attestation d'études collégiales (AEC).

Le diplôme d'études collégiales est obligatoire pour l'admission à l'université au Québec.

Pour en savoir plus :

CEGEP de l'Outaouais, Campus Gabrielle-Roy

333, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4
Téléphone : 819-770-4012

CEGEP de l'Outaouais, Campus Louis-Reboul

125, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) J8X 1C5
Téléphone : 819-777-4012

CEGEP de l'Outaouais, Campus Félix-Leclerc

820, boul. de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 7T7
Téléphone : 819-777-4012

www.cegepoutaouais.qc.ca

La formation professionnelle et technique de l'Outaouais

La formation professionnelle offre plus de 41 programmes dans 15 secteurs de la formation menant aux DEP et conduisant à une ou plusieurs professions dont l'exercice fait appel à des connaissances théoriques et des habiletés manuelles. La durée des programmes varie entre 600 et 1800 heures. Pour plus d'information visitez le site Internet : www.jerevededevenir.com.

Pour en savoir plus :

CFP Administration, commerce et secrétariat de Gatineau

183, rue Broadway Ouest
Gatineau (Québec) J8P 3T6
Téléphone : 819-643-4640

Centre compétences Outaouais

361, boulevard Maloney Ouest
Gatineau (Québec) J8P7E9
Téléphone : 819-643-2000

www.csdraveurs.qc.ca/cco/

Centre de formation professionnelle de l'Outaouais

249, boulevard Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6L2
Téléphone : 819-771-0863 poste 243

www.cspo.qc.ca/ecole/cfpo/

Centre de formation professionnelle Vision-Avenir

30, boulevard Saint-Raymond
Gatineau (Québec) J8Y 1R6
Téléphone : 819-771-7620 poste 229

www.cspo.qc.ca/ecole/vision

CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (Pavillon Relais de la Lièvre)

584, rue Mac Laren Est
Gatineau (Québec) J8L 2W2
Téléphone : 819-986-8514 poste 4000

CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (Pavillon Seigneurie)

378-B, rue Papineau
Papineauville (Québec) J0V 1R0
Téléphone : 1-800-958-9966 poste 4000

CFP Vallée-de-la-Gatineau

211, rue Henri-Bourassa
Maniwaki (Québec) J9E 1E4
Téléphone : 819-449-7922 poste 265

CFP Pontiac

250, Chemin de la Chute
Fort-Coulonge (Québec) J0X 1V0
Téléphone : 819-683-1419

La reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est un service offert à la population. C'est une démarche qui permet d'évaluer ce que vous connaissez ou savez faire, peu importe **où, quand** et **comment** vous avez acquis ces compétences. Ce ne sont pas les années d'expérience qui sont reconnues, mais **ce que vous avez appris grâce à vos diverses expériences de vie ou de travail**.

La procédure pour demander la reconnaissance est de :

- préparer le dossier professionnel du requérant et le déposer à un établissement scolaire;
- rencontrer le conseiller responsable de la RAC;
- avoir une/des entrevues avec des spécialistes;
- recevoir un document officiel attestant les compétences.

Pour en savoir plus :

Le service d'accueil, de référence. De conseil et d'accompagnement du Service de l'éducation des adultes (SARCA)

Centre Mgr-Lucien-Beaudoin
34, rue Binet, Gatineau (Québec) J8Y 2T4
Téléphone : 819-776-4319 poste 867710
Télécopieur : 819-776-9928
<http://www.cspo.qc.ca/sarca.htm>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue de la Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
<http://www.mels.gouv.qc.ca/rac/>

L'enseignement universitaire

Le Québec compte neuf établissements universitaires qui ont des facultés dans toutes les disciplines. L'enseignement universitaire est divisé en trois cycles. Le premier conduit à l'obtention du baccalauréat (3 ans). Le deuxième cycle conduit à l'obtention d'une maîtrise (2 ans supplémentaires). Le troisième cycle est sanctionné par un doctorat (3 ans supplémentaires).

Une condition essentielle pour être accepté dans un établissement d'enseignement collégial, technique ou universitaire est de connaître l'une ou les deux langues officielles.

Au besoin, une personne acceptée aux études collégiales (CÉGEP) ou dans une université, a le droit de demander un prêt et/ou bourse qui sera accordé à certaines conditions par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Pour en savoir plus :

Université du Québec en Outaouais

283, boulevard Alexandre-Taché
C.P. 1250
Gatineau (Québec) J8X 3X7
Téléphone : 819-595-3900
www.uqo.ca

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone: 418-643-7095
Sans frais : 1-866-747-6626
www.mels.gouv.qc.ca

Université d'Ottawa

550, rue Cumberland
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone : 613-562-5700
www.uottawa.ca

Université Carleton

1125, Prom. Colonel By
Ottawa (Ontario) K1S 5B6
Téléphone: 613-520-7400



L'emploi

Recherche d'emploi

La préparation au travail et la recherche d'emploi sont des facteurs majeurs pour la réussite de l'intégration sociale et économique au Québec. La préparation à l'emploi inclut l'apprentissage de la langue, la formation collégiale ou universitaire, la reconnaissance des acquis et des compétences ou l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Au moment où le nouvel arrivant est prêt à entreprendre la recherche d'emploi, il peut se rendre au bureau régional du MICC, au Centre local d'emploi (CLE) ou aux organismes spécialisés dans l'aide à la recherche d'emploi.

Pour contribuer à l'intégration en emploi des immigrants le MICC offre le service de francisation, l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec et des orientations générales.

Emploi-Québec est une agence au sein du Ministère de l'Emploi et la Solidarité Sociale qui offre des services visant l'insertion sociale et professionnelle, le maintien, la stabilisation et la création d'emploi, en favorisant la formation continue de la main d'œuvre. Emploi-Québec offre ses services à travers les Centre locaux d'emploi (CLE) dans le cadre de différents programmes dirigés à l'ensemble de leur clientèle ou à des personnes faisant face à des difficultés particulières.

Les organismes spécialisés, sans but lucratif, visent l'intégration de personnes immigrantes à la société québécoise par leur insertion au marché du travail, le retour aux études ou pour démarrer une entreprise.

Pour en savoir plus :

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

170, rue Hôtel-de-Ville 9^{ème} étage bureau 9600

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819-246-3212

www.micc.gouv.qc.ca

Centres locaux d'emploi (CLE)

Secteur Hull

170, rue Hôtel-de-Ville 9^{ème} étage

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819-772-3502

Secteur Gatineau

456, Boul. de l'Hôpital 2^{ème} étage

Gatineau, (Québec) J8T 8P1

Téléphone : 819-568-6500 ou 1-866-349-2758

Secteur Aylmer

420, Boul. Wilfrid Lavigne
Gatineau (Québec) J9H 6W7
Téléphone : 819-682-0362
Sans frais : 1-877-767-8773
www.mess.gouv.qc.ca

Service Intégration Travail Outaouais (SITO)

4, rue Taschereau, bureau 400
Gatineau (Québec) J8Y 2V5
Téléphone : 819-776-2260
www.sito.qc.ca

Carrefour Jeunesse-emploi de l'Outaouais

350, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 7T9
Téléphone : 819-561-7712
www.cjeo.qc.ca

Liste de sites Internet de recherche d'emploi

<http://www.guichetemplois.qc.ca>

<http://www.emploiquebec.net>

<http://www.tresor.gouv.qc.ca>

<http://www.jobboom.com>

<http://www.monemploi.com>

<http://www.monster.ca>

<http://www.workopolis.com>

<http://www.jobs-emplois.qc.ca>

http://www.jobs-emplois.qc.ca/srp-fswep-pfete/index_f.htm

<http://www.emploietudiant.qc.ca/fr/accueil.asp>

<http://www.carrieres.lesaffaires.com/RepereEmplois/fr/carrieres/accueil.asp>

<http://www.accrodesregions.qc.ca>

<http://www.actijob.beljob.ca>

<http://www.babillardelectronique.com/carrieres/outaouais/index.html>

<http://www.emploirium.com>

<http://www.tongeo.ca>

Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec

L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec est un document qui indique à quoi correspondent les études effectuées hors du Québec par rapport au système scolaire québécois et à ses principaux diplômes ou repères scolaires.

L'évaluation comparative est donc une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels.

Le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles offre l'orientation au sujet des procédures pour obtenir l'évaluation comparative des études secondaires, techniques ou universitaires réalisées à l'extérieur du Québec. Emploi Québec peut soutenir financièrement les bénéficiaires de l'aide sociale pour faire ces démarches.

Pour en savoir plus :

Immigration-Québec – Direction régionale de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

170, rue Hôtel-de-Ville 9^{ème} étage bureau 9600

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819-246-3212

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Programme d'aide sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS), par l'entremise du Centre local d'emploi (CLE), offre un soutien financier aux personnes à faibles ressources qui n'ont pas de problèmes sévères pour travailler.

Pour obtenir l'allocation, le demandant doit répondre aux critères d'admissibilité fixés par la loi sur l'aide aux personnes et aux familles : démontrer que les ressources disponibles sont égales ou moindres que les montants établis dans les règlements, résider au Québec et avoir 18 ans et plus.

La prestation accordée à l'adulte seul ou à la famille admissible au Programme d'aide sociale est un montant de base équivalant à leurs besoins reconnus par les règlements.

Le CLE émet le chèque d'aide sociale au 1er jour du mois et l'envoie par la poste ou, sur demande, le dépose directement dans le compte de banque de la personne bénéficiaire.



En même temps que le chèque ou l'avis de dépôt direct, le bénéficiaire reçoit un formulaire de déclaration mensuelle et un carnet de réclamation des médicaments.

La déclaration mensuelle est un formulaire sur lequel le bénéficiaire doit indiquer tout changement de sa situation personnelle, familiale, financière ou autre. Une fois rempli, le formulaire doit être parvenu au CLE avant le 15^{ème} jour du mois pour pouvoir recevoir le prochain chèque.

Pour en savoir plus :

Ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale - Centres locaux d'emploi

Secteur Hull

170, rue Hôtel-de-Ville 9^{ème} étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : 819-772-3502

Secteur Gatineau

456, Boul. de l'Hôpital 2^{ème} étage
Gatineau, (Québec) J8T 8P1
Tél. : 819-568-6500 ou 1-866-349-2758

Secteur Aylmer

420, Boul. Wilfrid Lavigne
Gatineau (Québec) J9H 6W7
Tél. : 819-682-0362

Téléphone sans frais : 1-877-767-8773

www.mess.gouv.qc.ca

Les enfants

Naissance d'un enfant

Il est obligatoire de déclarer la naissance d'un nouveau né en signant la déclaration de naissance pour établir la filiation maternelle et paternelle. En général, c'est le personnel de l'hôpital qui fait parvenir au directeur de l'état civil la déclaration de naissance et le Constat de naissance transmis par le médecin.

Après avoir inscrit la naissance de l'enfant, le Directeur de l'état civil confirmera l'inscription par lettre. Sur demande et moyennant le paiement des frais requis, vous pouvez obtenir un *certificat de naissance* ou une *copie d'acte de naissance* de votre enfant.

Une fois l'enfant inscrit au Registre de l'état civil dans les délais prescrits et après vérification de l'admissibilité du nouveau né par la Régie de l'assurance maladie du Québec, les parents recevront la carte d'assurance maladie de l'enfant. Aussi, le nouveau-né sera inscrit automatiquement au paiement de Soutien des enfants du Québec.

Pour ce qui concerne la Prestation fiscale canadienne pour enfants c'est le personnel de l'Hôpital qui remplit directement l'inscription, qui doit être signée par les parents.

Pour en savoir plus :

Directeur de l'état civil

2535, boulevard Laurier

Québec (Québec) G1V 5C5

Téléphone : 1-800-567-3900

www.etatcivil.gouv.qc.ca



Allocations familiales

Les allocations familiales sont des sommes d'argent versées aux familles résidentes au Canada pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans. Au Québec, les familles admissibles peuvent recevoir :

- la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE);
- la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE);



- crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH);
- le Paiement de soutien aux enfants du Québec.

Ces allocations sont versées à la personne qui est la principale responsable des soins et de l'éducation des enfants de moins de 18 ans qui demeurent avec elle, qui est résident au Canada aux fins de l'impôt, qui est citoyen canadien ou résident permanent ou personne protégée selon la loi sur l'immigration et la protection de réfugiés. Lorsque les parents féminin et masculin demeurent dans la même maison que l'enfant, le gouvernement présume que le parent féminin est le principal responsable des soins de l'enfant et doit faire la demande.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est un paiement mensuel non imposable (le 20 de chaque mois). Le montant tient compte du revenu familial, du nombre d'enfants à charge, de l'âge des enfants et du statut de la famille. Pour demander la PFCE, il faut remplir le formulaire reçu dans la documentation à l'aéroport ou disponible aux bureaux de l'APO.



La Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) est une prestation de 100\$ par mois et par enfant âgé de moins de six ans, imposable et versée mensuellement aux familles admissibles afin de les aider à répondre aux besoins en matière de garde pour leurs enfants. Les demandes de la PUGE sont traitées au moyen de la demande de prestation fiscale canadienne pour enfants.

Le crédit pour la TPS/TVH (taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisé) est un paiement trimestriel non imposable qui aide les particuliers et les familles à faible ou modeste revenu à récupérer, en tout ou en partie, la TPS/TVH qu'ils paient. Pour demander le crédit pour la TPS/TVH il faut remplir le formulaire disponible aux bureaux de l'APO et l'ajouter à la demande de la PFCE.

Le paiement de Soutien aux enfants est une aide financière versée par le gouvernement du Québec tous les trois mois à toutes les familles admissibles. Le montant du paiement de Soutien aux enfants est calculé en tenant compte du revenu familial, du nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans résidants avec le bénéficiaire, de la situation conjugale et de la garde des enfants.

Au besoin, Accueil-Parrainage Outaouais peut aider les nouveaux immigrants à remplir les formulaires de demande d'allocation.

Les personnes qui viennent d'arriver au Québec et qui sont admissibles au Programme d'aide sociale reçoivent temporairement un montant additionnel pour couvrir la PFCE et le paiement de Soutien aux enfants, inclus dans le montant du chèque mensuel en attendant que leur demande soit traitée par les ministères respectifs. Le montant reçu du CLE est un prêt qui doit être remboursé une fois que les demandes ont été acceptées et que la famille a reçu le paiement rétroactif.

Pour en savoir plus :

Prestation fiscale canadienne pour enfants
Prestation universelle pour la garde d'enfants
Crédit pour la TPS/TVQ

Agence de revenu du Canada
Centre fiscal
2251, boul. René-Lévesque
Jonquière (Québec) G7S 5J2
Téléphone : 1-800-387-1194
www.cra-arc.gc.ca

Paiement de Soutien aux enfants :

Régie des rentes du Québec
Case postale 777
Québec (Québec) G1K 7T4
Téléphone : 1-800-667-9625
www.rrq.gouv.qc.ca

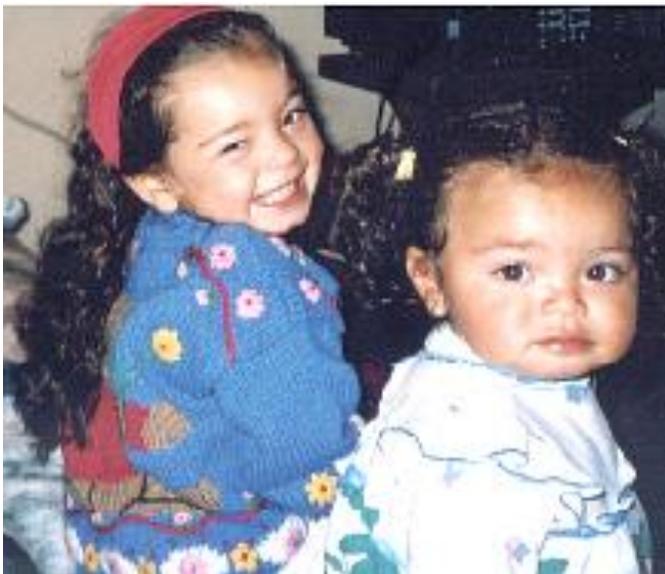
Service de garde pour enfants

Au Québec, les enfants doivent demeurer avec leurs parents, être gardés par une personne responsable ou fréquenter un service de garde. Il y a différents services de garde : les Centre de la petite enfance (CPE), les garderies, la garde en milieu familial, le service de garde en milieu scolaire et le service de garde non régis par la loi.

Le CPE est un organisme sans but lucratif ou coopérative qui offre dans ses installations, pouvant accueillir plus de 80 enfants, le service de garde avec des places à contribution réduite (7 \$ par jour).

La garderie est une entreprise à but lucratif qui fournit des services de garde dans une installation pouvant accueillir un maximum de 80 enfants. La plupart des garderies ont conclu une entente de subvention avec le ministère de la Famille et des Aînés du Québec et offrent des places à contribution réduite (7\$ par jour).

La garde en milieu familial est un service fourni par une personne dans une résidence privée, moyennant rémunération. Lorsque la personne responsable d'un service de garde en milieu familial est reconnue, elle offre des services de garde éducatifs à un maximum de six à neuf enfants si elle est assistée par une autre personne adulte. Ces garderies offrent place à contribution réduite (7\$ par jour).



La garde en milieu scolaire est offerte aux enfants de 5 à 12 ans, au coût de 7\$ par jour. Ce service est administré par les commissions scolaires et les écoles. Ils sont offerts à l'école, avant le début des classes le matin, pendant le dîner et à la fin des classes.

Il existe également au Québec des services de garde qui n'ont pas besoin d'être reconnus de manière légale, car ils fournissent des services de garde à six enfants ou moins.

Lorsque les deux parents ou le parent de la famille monoparentale assistent à un cours de français à temps complet, offert par le Ministère de l'Immigration et les Communautés Culturelles du Québec, ou si l'un des parents travaille, les coûts du service de garde sont remboursés par le gouvernement avec la présentation des reçus de frais de garde et preuve d'inscription de l'enfant sur une liste d'attente d'une Centre de la petite enfance (CPE).

Au besoin, Accueil-Parrainage Outaouais offre l'orientation pour trouver un service de garde ou pour faire l'inscription de leur enfant à un CPE. Les parents sont responsables de choisir le service de garde le plus convenable à leurs besoins et leurs intérêts ainsi que pour ceux de leurs enfants.

Pour trouver une place en milieu de garde familial, il faut consulter le babillard Internet des bureaux coordonnateurs, qui affichent les places disponibles.

Pour en savoir plus :

www.cpelesfeuxfollets.ca;
www.despremierspas.com;

www.cpelagatinerie.ca;
www.cpelaribambelle.com

Localisateur de services de garde :

www.mfacf.gouv.qc.ca

Association des CPE de l'Outaouais (ACPEO)

430, boulevard de l'Hôpital, bureau 101

Gatineau (Québec) J8V 1T7

Téléphone : 819-561-9101

www.acpeo.com

Autres renseignements

Projet de jumelage

Le programme de jumelage de l'APO a été mis sur pied pour favoriser la rencontre entre les nouveaux arrivants et la population québécoise afin de partager les expériences et développer une relation d'amitié. Les rencontres de jumelage entre individus ou familles sont l'occasion pour les personnes immigrantes de créer des liens durables, d'élargir le réseau dans la société d'accueil et de permettre du même coup à la communauté locale de se sensibiliser à la présence et l'apport des immigrants.

Activités collectives

L'APO a mis en marche la réalisation de différentes activités collectives pour contribuer au succès de l'intégration des nouveaux arrivants; voici quelques exemples :

des tours éducatifs de la ville de Gatineau, aux fermes de l'Outaouais ou à la cabane à sucre; des pratiques culturelles autochtones comme manger ensemble le blé d'inde ou se promener en raquettes dans le Parc de la Gatineau pendant l'hiver; des célébrations comme la journée mondiale des réfugiés; des rencontres régulières d'information et de formation à l'APO.

Pour y participer, il faut s'informer au bureau ou sur le site Internet de l'APO, s'inscrire personnellement ou par téléphone et arriver ponctuellement la journée de l'événement. Certaines activités se réalisent avec un nombre limité de participants; dans ces cas la norme de premier *inscrit* premier servi s'applique.



Pour en savoir plus :

Accueil - Parrainage Outaouais

124, rue Jeanne d'Arc
Gatineau (Québec) J8Y 2H7
Téléphone : 819-777-2960
www.apo-qc.org

Permis de conduire

Un permis de conduire est nécessaire pour circuler sur les routes du Québec. Selon des règles précises, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) peut délivrer un permis de conduire ou échanger le permis délivré par un autre pays.

Si le nouvel arrivant est titulaire d'un permis de conduire valide délivré ailleurs qu'au Québec, il peut conduire une automobile au Québec pendant les premiers 6 mois de son établissement.

Pour échanger le permis de conduire délivré dans un autre pays ou pour obtenir un permis de conduire du Québec la personne intéressée doit prendre un rendez-vous par téléphone. Au téléphone, le préposé vous indiquera la marche à suivre et vous donnera un rendez-vous. Quand on se présente au rendez-vous il faut apporter le permis de conduire et les autres documents requis. Les résidents permanents doivent obligatoirement apporter le document intitulé «confirmation de résidence permanente».



Si, avant de s'établir au Québec, la personne était titulaire d'un permis de conduire une automobile depuis au moins un an, elle pourra obtenir un permis de conduire une automobile du Québec si elle réussit les examens théoriques et l'examen de conduite sur route du Québec.

Pour obtenir un permis du Québec en échange d'un permis de l'étranger certaines conditions s'appliquent :

- être âgé d'au moins 16 ans;
- être titulaire d'un permis de conduire valide;
- résider au Québec;
- être autorisé à demeurer au Canada;
- réussir les examens prévus;
- payer les sommes prévues par les lois et règlements.

Si on ne détient pas un permis de conduire et on désire en obtenir, il y a 5 étapes à franchir :

- La première étape consiste à vous inscrire au cours de conduite;
- La deuxième est l'obtention du permis d'apprenti conducteur de classe 5;
- La troisième étape consiste à réussir l'examen théorique;
- La quatrième étape est la réussite de l'examen pratique;
- Après la réussite de l'examen pratique vous obtiendrez le permis probatoire; ce permis probatoire est d'une durée de 24 mois. Après cette période le permis de conduire de la classe 5 peut être obtenu.

Pour en savoir plus :

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

975, boulevard Saint-Joseph

Gatineau (Québec) J8Z 1W8

Téléphone : 819-772-3045

Sans frais : 1-800-361-7620

www.saaq.gouv.qc.ca

Déclaration des revenus

Il est nécessaire de produire une déclaration de revenus reçus jusqu'au 31 décembre de chaque année. La date limite pour produire la déclaration de revenus est le 30 avril de l'année suivante. La production de la déclaration de revenus est importante pour :

- accomplir le devoir de tout citoyen;
- continuer de bénéficier des programmes gouvernementaux.

Ceux et celles qui assistent aux cours de français offerts par le MICC et ceux et celles qui produisent une première déclaration de revenus, peuvent recevoir de l'aide pour la production de celle-ci. Tous les citoyens et résidents permanents reçoivent par le courrier, durant les premiers mois de l'année, les documents requis pour la production de la déclaration de revenus qu'ils doivent apporter lors de la rencontre pour la production de cette déclaration de revenus.

Après la première année, les personnes à faible revenu peuvent s'adresser aux **Centres d'action bénévole** qui ouvrent chaque année la clinique d'impôt pour aider les personnes à faible revenus afin de remplir les formulaires de déclaration de revenus. Une petite contribution est demandée par personne et par année d'imposition. Au moment opportun, Accueil-Parrainage Outaouais peut informer sur les dates et lieux prévus pour les cliniques d'impôt.

Pour en savoir plus :

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

170, rue Hôtel-de-Ville 9^{ème} étage bureau 9600

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819-246-3212

www.micc.gouv.qc.ca

Centre d'action bénévole de Gatineau

42, avenue Gatineau

Gatineau (Québec) J8T 4J3

Téléphone : 819-568-1704

www.nef.ca/benevole

Centre d'action bénévole de Hull

4, rue Taschereau, bureau 550

Gatineau (Québec) J8Y 2V5

Téléphone : 819-778-6155

www.benevoles-outaouais.org

Centre d'action bénévole de Aylmer

67, rue Principale

Gatineau (Québec) J9H 3L4

Téléphone : 819-684-8122

Agence du revenu du Canada

1100, boul. Maloney ouest.

Gatineau (Québec) K1A 1L4

Sans frais : 1-800-959-7383

www.cra-arc.gc.ca

Revenu Québec

170, rue Hôtel-de-Ville 6^{ème} étage.

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Téléphone : 819-770-1768

www.revenu.gouv.qc.ca

Citoyenneté canadienne

Pour devenir citoyen canadien, il faut répondre aux exigences suivantes :

1. être admissible : avoir 18 ans ou plus ou faire la demande de citoyenneté à titre de parent, parent adoptif ou tuteur légal d'un enfant;
2. être un résident permanent au Canada, et ce statut ne doit pas être mis en doute.
3. avoir vécu au Canada pendant au moins trois ans (1,095 jours) au cours des quatre dernières années avant de présenter sa demande.
4. connaître suffisamment le français ou l'anglais pour comprendre les gens et se faire comprendre par eux.
5. connaître les responsabilités et les droits des canadiens et aussi certains aspects de l'histoire, de la géographie et du système politique du Canada.

Si on rencontre les exigences, il faut procéder comme suit :

1. sur le site web de Citoyenneté et Immigration Canada trouver le formulaire de demande et solliciter le reçu pour payer les frais qui lui sera par la suite envoyé par la poste;
2. remplir le formulaire de demande et joindre les documents nécessaires;
3. payer les frais;
4. poster le formulaire de demande et les documents.

Une fois la demande est reçue, Citoyenneté et Immigration Canada enverra un avis confirmant sa réception et une copie du document *Regard sur le Canada*.

Quand le processus de vérification est avancé, Citoyenneté et Immigration Canada fera la convocation pour passer l'examen de citoyenneté. Si l'examen est réussi, la personne participera à une cérémonie de citoyenneté.

Les personnes âgées de 55 ans et plus n'ont pas à subir l'examen écrit ni à satisfaire les exigences relatives à la langue et aux connaissances.

Pour en savoir plus :

Citoyenneté et Immigration Canada

CTD-Sydney

C.P. 12,000

Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 7C2

Téléphone : 1-888-242-2100

www.cic.gc.ca



Services juridiques

Aide juridique

Le régime d'aide juridique du Ministère de la Justice du Québec permet aux personnes financièrement admissibles et qui font la demande au bureau le plus près de leur résidence, de bénéficier de services juridiques, dans la mesure prévue par la Loi sur l'aide juridique.

La personne qui désire faire une demande de services à l'aide juridique, doit téléphoner afin de prendre un rendez-vous et de signer la demande ; la déclaration prévoit que les renseignements et les documents fournis sont exacts et une autorisation signée par le requérant permet au centre d'aide juridique de vérifier les renseignements et les documents fournis.

Les principaux champs d'intervention de l'aide juridique sont les affaires familiales et matrimoniales, la protection de la jeunesse, les poursuites pour un acte criminel, les affaires sociales et l'immigration, les demandes relatives à des prestations de soutien du revenu, d'assurance automobile, d'assurance emploi et d'accident de travail.

Pour en savoir plus :

Ministère de la Justice du Québec

17, rue Laurier
Gatineau (Québec) J8X 4C1
Téléphone : 819.776.8100
www.justice.gouv.qc.ca

Aide juridique Gatineau (section famille-civile)

365, boulevard Gréber Bureau 202
Gatineau (Québec) J8T 5R3
Téléphone : 819-568-0990

Aide juridique Hull (section famille-jeunesse)

63, rue Hôtel-de-Ville
Gatineau (Québec) J8X 2E4
Téléphone : 819-772-3013

Aide juridique Hull (section criminelle)

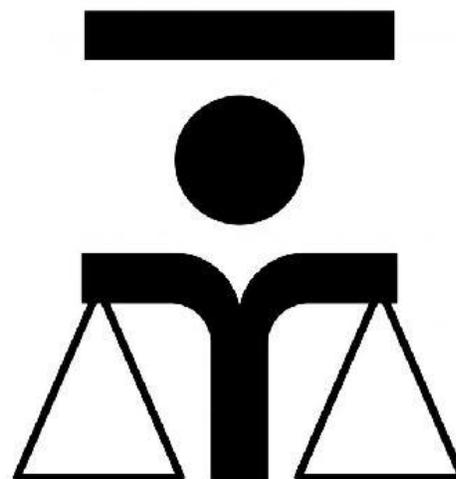
136, rue Wright
Gatineau (Québec) J8X 2G9
Téléphone : 819-772-3084

Aide juridique Hull (section civile)
768, boulevard Saint-Joseph Bureau 210
Gatineau (Québec) J8Y 4B8
Téléphone : 819-772-3011

Aide juridique Aylmer
Place Grande-Rivière 203, chemin Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 6H4
Téléphone : 819-684-0333

Commission des services juridiques
Centre communautaire juridique de l'Outaouais
768, boulevard Saint-Joseph Bureau 210
Gatineau (Québec) J8Y 4B8
Téléphone : 819-772-3011
www.csj.qc.ca

Aide juridique



Centre communautaire
juridique de l'Outaouais

Information et orientation juridiques

La Clinique de droit notarial de l'Université d'Ottawa est une initiative animée par des étudiants de troisième année en droit et supervisée par des notaires de la région. La Clinique offre un service gratuit qui donne de l'information et de l'orientation juridique aux citoyens de la région.

La Clinique offre un service de consultation individuelle d'ordre juridique dans la plupart des domaines non contentieux du droit québécois (bail, immobilier, mariage, union civile, union de faits, séparation, divorce, pension alimentaire, petite entreprise, entre autres). La Clinique offre également des services de renseignements, de formation, de sensibilisation et d'éducation juridique aux organismes sociaux et communautaires.

Pour en savoir plus :

Clinique de droit notarial de l'Université d'Ottawa
165, promenade du Portage
Gatineau (Québec) J8X 2K4
Téléphone : 819-770-7373
www.droitcivil.uottawa.ca

SERVICES MUNICIPAUX

Accueil aux nouveaux arrivants

La Ville de Gatineau accueille chaque année près de 1500 nouveaux arrivants issus de l'immigration. Régulièrement, la Ville de Gatineau offre des séances d'accueil pour les nouveaux citoyens afin de les informer sur le fonctionnement et les services offerts par leur nouvelle ville de même que sur la participation citoyenne. Lors de la séance **Initiation à la vie municipale**, un agent du service de la police de la Ville de Gatineau informe aussi sur la prévention, la protection, la sécurité, les lois et les droits et responsabilités des citoyens sur le territoire de la Ville de Gatineau. La séance **Tour de ville en autobus** permet au nouveau citoyen de découvrir le territoire de Gatineau tout en prenant connaissance des services municipaux qui y sont offerts. Ces séances sont offertes gratuitement et l'inscription est obligatoire au moins cinq jours ouvrables avant la séance.

Pour en savoir plus et pour connaître les dates des prochaines séances:

Section de la diversité culturelle, Ville de Gatineau

Téléphone: 819-243-2345 poste 2544



Logement à prix modique

L'Office municipal d'habitation de Gatineau offre un programme de location de logement à prix modique destiné à favoriser les ménages à faible revenu qui remplissent les critères d'admissibilité.

Pour faire la demande à l'Office municipal de l'habitation de Gatineau, il faut avoir résidé à Gatineau au moins un an et compléter un formulaire de demande de logement.

Pour en savoir plus :

Office municipal d'habitation de Gatineau

227, chemin de la Savane
Gatineau (Québec) J8T 1R5
Téléphone: 819-568-0033
Télécopieur: 819-568-7356
www.omhgatineau.qc.ca

Transport en commun

Le service de transport en commun par autobus dans la ville de Gatineau offert par la Société de Transport de l'Outaouais (STO), est plus fréquent pendant les heures de pointe, soit au début et à la fin de la journée régulière de travail.

Trois types de services : Régulier, Express et Interzones, offrent différents parcours identifiés par un numéro, avec les départs et destinations distinctes.



Tarification du service régulier en hiver 2013

(À vérifier régulièrement)

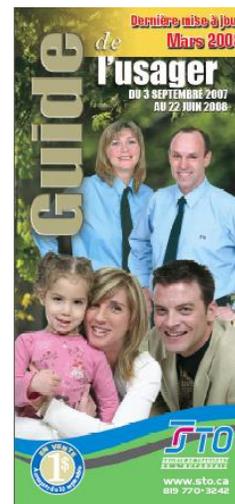


- Abonnement mensuel par adulte, aussi appelé Passe-Partout PLUS: 87,00 \$ (Accepté sans supplément dans le réseau régulier de la Société OC Transpo à Ottawa)
- Laissez-passer d'un jour : 8,00\$
- Billets d'autobus (prix unitaire) : 3,25\$ (n'est pas accepté sur le réseau de la Société OC Transpo à Ottawa)
- Comptant (paiement dans l'autobus – tarif exact exigé) : 3.75\$

Le service est gratuit pour les enfants de 5 ans et moins.

Guide de l'utilisateur

Cette publication explique en détail les routes, les points de vente pour les billets et les cartes d'abonnement. Le guide peut être offert gratuitement dans les autobus lors des premiers jours de l'émission du nouveau guide où être acquis dans un des bureaux de la STO au coût de 1\$. Les intervenants de l'APO peuvent orienter les nouveaux arrivants pour l'explication du guide.



Arrêts d'autobus

Les autobus ont des arrêts fixes désignés pour embarquer ou faire descendre les passagers. Pour les identifier, il faut regarder les panneaux où sont inscrits les numéros de trajet qui passent à cet endroit.

Indiquer au chauffeur l'intention de descendre en utilisant la sonnette ou la bande jaune de demande d'arrêt située au-dessus ou aux côtés des fenêtres. Pour descendre il faut attendre l'arrêt complet de l'autobus et apposer la main sur la porte à l'endroit indiqué pour qu'elle s'ouvre ou attendre que le chauffeur ouvre la porte. Dans les modèles moins récents, il faut pousser les petites portes battantes pour que la porte principale s'ouvre.

Correspondance

En acquittant le passage, il faut demander une correspondance au chauffeur au moment où l'utilisateur monte à bord. Cette correspondance sera valide pour un autre déplacement, à l'intérieur de la période de validité indiquée (généralement 2 heures). La correspondance est acceptée sur les lignes régulières d'OC Transpo.

Pour en savoir plus :

Société de transport de l'Outaouais (STO)

111, rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec) J8Z 1T4
Téléphone : 819-770-3242
www.sto.ca

Service de taxi

Le service de taxi est offert par plusieurs entreprises en ville. En hiver 2013 la tarification est :

3,45\$ au départ
1,70\$ chaque kilomètre
0,63\$ par minute d'attente

Pour demander le service :

Secteur Hull

Taxi Crown : 819-777-1645
Taxi Régal : 819-777-5231

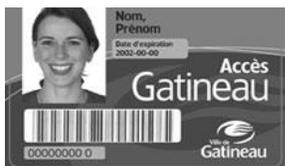
Secteur Gatineau

Taxi Loyal : 819-663-7177
Taxi Metro : 819-561-4907
Taxi Bob : 819-561-1512

Secteur Aylmer
Taxi Aylmer: 819-684-7777
Allo Taxi : 819-684-4444

Carte d'accès Gatineau

Pour accéder aux services de la Ville de Gatineau, il faut détenir la carte Accès Gatineau. Cette carte est personnelle et gratuite pour accéder aux bibliothèques. Cependant, si vous souhaitez profiter des activités de libre participation et des équipements en location, des frais annuels sont rattachés : individuelle, 25\$, ou gratuite si vous êtes prestataire de la sécurité de revenu. Couple, 50\$ et 5 \$ pour les enfants de moins de 18 ans.



Pour obtenir la carte, la personne doit présenter une preuve d'identité et une preuve de résidence à une bibliothèque municipale, et la preuve d'être prestataire de la sécurité de revenu, le cas échéant.

Bibliothèques

La mission de la bibliothèque municipale est de favoriser l'épanouissement de tous les Gatinois en leur donnant l'accès à l'information sous toutes ses formes.

Des postes informatiques sont disponibles gratuitement dans les dix bibliothèques du réseau, en faisant la réservation. Pour les personnes non initiées à Internet, la bibliothèque offre des cours d'initiation.

Pour en savoir plus :

Coordonnées des bibliothèques dans les secteurs Hull et Gatineau		
Bibliothèque Aurélien-Doucet	207, boulevard Mont-Bleu	819-595-7490
Bibliothèque Bowater	855, boulevard de la Gappe	819-243-2506
Bibliothèque Lucien-Lalonde	225, rue Berri	819-595-7480
Bibliothèque Lucy-Faris	115, rue Principale	819-685-5009
Bibliothèque de la Maison du citoyen	25, rue Laurier	819-595-7460
Bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain	20, boulevard Lorrain	819-669-5201
Bibliothèque de Riviera	12, rue de Picardie	819-243-2543

Culture et loisirs

La Ville de Gatineau contribue à la qualité de vie de la population en favorisant l'accès aux services et aux ressources en matière de culture et de loisirs.

La diffusion culturelle est une division du Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau qui a pour mission s'assurer que les lieux et les activités en arts favorisent la création, la représentation et la diffusion des productions culturelles.



Trois fois par année, la ville met en marche une programmation variée qui comprend une large gamme d'activités culturelles et sportives.



Vous pouvez profiter des différentes possibilités de loisirs comme les jeux d'eau (piscines, pataugeoires, etc.), les patinoires, les plages, les terrains de tennis, de baseball, de soccer (football), de ballon-panier (basketball), sentiers récréatifs (patinage, promenades, pistes cyclables, etc.), pistes de ski de fond, plages, sites de glissade, etc.

En plus des parcs, lacs et plages administrés par la Ville de Gatineau, on trouve près de la Ville le Parc de la Gatineau. Le Parc de la Gatineau, administré par la Commission de la Capitale Nationale (CCN), est sillonné de plusieurs sentiers pédestres, de pistes cyclables, d'endroits pour le pique-nique, de stationnements et de centres d'information au sujet de la faune et la flore. C'est un site propice pour faire des activités en plein-air.

Camps du jour

La Ville de Gatineau offre des camps de jour pour les enfants et les adolescents pendant l'été et les semaines de congés scolaires. Les camps de jour sont animés par des animateurs formés qui offrent une variété d'activités structurées et de sorties éducatives à bas coût dans les parcs et les écoles de la ville de Gatineau.

Pour en savoir plus :

Voir la revue « Culture et loisirs » disponible dans les bibliothèques, ou visiter le site : www.ville.gatineau.qc.ca/loisirs

Numéros de téléphones à retenir

Pour le **service d'urgence** du Service de Police de Gatineau, du Service de sécurité incendie et le Service d'ambulance, composer le numéro de téléphone : **9-1-1**

Pour demander des informations générales concernant les activités et les services de la Ville de Gatineau, composer le numéro de téléphone : **3-1-1**

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Organisme	But	Coordonnées
Secteur Hull		
Association de femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)	Offrir services de référence et d'appui aux besoins particuliers des nouvelles arrivantes.	4, rue Taschereau – bureau 520 Gatineau (Québec) J8Y 2V5 Téléphone : 819-776-6764
Clinique des femmes de l'Outaouais	Offrir services en planification des naissances, en interruption de grossesse, en dépistage de maladies transmissibles sexuellement et autres soins réservés aux femmes.	228, boulevard. Saint-Joseph, local 201 Gatineau (Québec) J8Y 3X4 Téléphone : 819-778-2055
Maison d'accueil Mutchmore	Travailler au développement du quartier Mutchmore par la participation citoyenne.	142, rue Mutchmore Gatineau (Québec) J8Y 3T7 Téléphone : 819-770-0788
Maison communautaire Daniel-Johnson	Améliorer la qualité de vie des résidents du secteur.	22, rue Arthur-Buies Gatineau (Québec) J8Z 1P5 Téléphone : 819-772-6625
Association coopérative économie familiale (ACEF)	Promouvoir les droits des consommateurs et contribuer à leur émancipation économique et sociale.	109, rue Wright Gatineau - J8X 2G7 Téléphone : 819-770-4911
Gîte Ami	Accueillir et héberger de façon temporaire les personnes sans abris.	85, rue Morin Gatineau (Québec) J8X 0A1 Téléphone : 819-776-0134
Action-Quartiers	Promouvoir des activités collectives de culture, loisirs et sport.	45, rue Prévost Gatineau (Québec) J9A 1P2 Téléphone : 819-777-7815
Maison de l'amitié	Offrir services de club de devoir, cuisine collective, friperie du quartier.	58, rue Hanson Gatineau (Québec) J8X 3M5 Téléphone : 819-772-6622
Avenue des jeunes	Offrir des activités culture, loisir et sport.	10, rue Bériault Gatineau (Québec) J8X 1A3 Téléphone : 819-778-0634

Secteur Gatineau

Centre d'animation familiale (CAF)	Offrir un ensemble d'activités afin de permettre aux familles et aux personnes de se prendre en main et d'améliorer leurs conditions de vie.	1312, rue St-Louis Gatineau (Québec) J8T 2M7 Téléphone : 819-561-5196
Solidarité Gatineau-Ouest	Soutenir les personnes en difficultés dans leurs efforts pour améliorer leur qualité de vie.	1096, rue St-Louis Gatineau (Québec) J8T 2R6 Téléphone : 819-246-2029
Le Vent dans les lettres	Regrouper les personnes peu scolarisées, briser leur isolement, favoriser leur autonomie, offrir des ateliers fonctionnels de français et de calcul.	365, boulevard. Gréber, pièce 107 Gatineau (Québec) J8T 5R3 Téléphone : 819-561-5473
Adojeunes	Offrir des activités sportives, voyage, club Leadership, sorties magasinage.	280, Boul. Maloney Est Gatineau (Québec) J8P 1C6 Téléphone : 819-643-1735
La pointe aux jeunes	Offrir des activités éducatives, récréatives et sportives.	448, rue de Pointe Gatineau (Québec) J8T 2B7 Téléphone : 819-243-2537
Le relais des jeunes Gatinois	Offrir des activités sportives, ateliers de cuisine, sorties aux pommes.	315, rue Migneault Gatineau (Québec) J8P 7A3 Téléphone : 819-663-8337
SAGA jeunesse	Offrir des activités de plein air, sportives, socioculturelles.	23-A, rue Saint-Alexandre Gatineau (Québec) J8V 1B2 Téléphone : 819-561-1240

Secteur Aylmer

Groupe Communautaire Deschênes	Mettre en place des services d'entraide et de prise en charge par les résidents du secteur Deschênes.	57, chemin Vanier Gatineau (Québec) J9H 1X5 Téléphone : 819-684-7999
Centre Communautaire Entre-Nous	Offrir des activités pour des jeunes enfants et leurs parents, Halte-garderie.	57, rue Du Couvent Gatineau (Québec) J9H 4J9 Téléphone : 819-684-2236

*Accueil-Parrainage Outaouais
contribue à la construction d'une
société diversifiée et interculturelle,
avec les nouveaux immigrants, les
Québécois de toutes les origines et
nos partenaires.*



APO – 124, Jeanne d'Arc, Gatineau, Qc J8Y 2H7

Télé: 819-777-2960

Télec : 819-777-1739